

# RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT “U14”

## **Article 1 - TITRE ET CHALLENGE**

Le District du Val d’Oise de Football organise annuellement, sur son territoire, une épreuve intitulée Championnat Du Val d’Oise “U14”, réservée aux clubs libres.

## **Article 2 - COMMISSION D’ORGANISATION**

La Commission d’Organisation des Compétitions est chargée, en collaboration avec la Direction Administrative du District du Val d’Oise de Football, de l’organisation, de l’administration et de la gestion de cette compétition.

## **Article 3 - ENGAGEMENTS**

Conformément à l’article 9 du Règlement Sportif du District du Val d’Oise de Football.

## **Article 4 - CALENDRIER**

Conformément aux articles 10 et 12, alinéa 3, du Règlement Sportif du District du Val d’Oise de Football.

## **Article 5 - SYSTEME DE L’EPREUVE**

**5.1 -** Le Championnat “U14” se joue par matches “aller” et “retour” qui ne peuvent se dérouler sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente.

### **5.2 - CLASSEMENT**

Conformément à l’article 14 du Règlement Sportif du District du Val d’Oise de Football.

### **5.3 - STRUCTURE DE L’ÉPREUVE**

Conformément à l’annexe 5 du Règlement Sportif du District du Val d’Oise de Football

### **5.4 - DISPOSITIONS PARTICULIERES : OBLIGATIONS - MONTEES ET DESCENTES**

Conformément aux articles 11 et 14 du Règlement Sportif du District du Val d’Oise de Football

## **Article 6 - TERRAINS**

**6.1 -** Les équipes disputant le Championnat “U14” doivent avoir un terrain homologué.

**6.2 -** Les rencontres ont lieu le samedi après-midi suivant le calendrier établi par le District du Val d'Oise de Football.

Le coup d'envoi des matches est fixé à 15 H 30

Ils ont une durée de 80 minutes en deux périodes de 40 minutes.

Autres dispositions : conformément à l'article 15 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

#### **Article 7 - QUALIFICATIONS – PARTICIPATION**

Conformément aux Règlements Généraux de la Fédération Française de Football et aux articles 7, 8 et 38 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

Cette épreuve est ouverte aux licenciés U13 – U 14

Les joueurs licenciés U 12 peuvent, dans la limite de trois (3) inscrits sur la feuille de match, participer à cette épreuve, sauf s'il leur est interdit de pratiquer dans les compétitions de catégorie d'âge supérieure à celle de leur licence. (art. 168 des R.G. de la F.F.F.)

#### **Article 8 - REMPLACEMENT DES JOUEURS**

Conformément à l'article 22 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

#### **Article 9 - COULEURS**

Conformément à l'article 16, alinéas 1.1 à 1.7 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

#### **Article 10 - BALLONS**

Conformément à l'article 16, alinéa 2 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

#### **Article 11 - PORT DES PROTEGE-TIBIAS**

Conformément à l'article 16, alinéa 3, du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

#### **Article 12 - ARBITRAGE**

Conformément aux articles 17 et 18 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

#### **Article 13 - FORFAITS**

Conformément à l'article 23 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

**Article 14 - FEUILLES DE MATCH**

Conformément aux articles 13 et 44 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

**Article 15 - ACCOMPAGNATEURS ET DELEGUES AUX ARBITRES**

Conformément à l'article 19 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

**Article 16 - RESERVES - CONFIRMATION DES RESERVES - RECLAMATIONS - EVOCATION**

Conformément aux articles 29 bis et 30 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

**Article 17 - APPELS**

Conformément à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

**Article 18 - APPLICATIONS DES REGLEMENTS**

Dans tous les cas non contraires au présent règlement, les Statuts et Règlements du District du Val d'Oise de Football sont applicables au Championnat "U14".

Les cas non prévus dans le présent règlement sont tranchés par la Commission Départementale compétente et en dernier ressort par le Comité de Direction du District du Val d'Oise de Football, sauf en ce qui concerne les faits disciplinaires.

STRUCTURE DES CHAMPIONNATS  
MONTÉES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2021 - 2022

**U 14**

CHAMPIONNAT	DESCENTE(S) de championnat supérieur	MONTÉE(S) en championnat supérieur	DESCENTES en championnat inférieur	MONTÉE(S) de championnat inférieur
<b>Départemental 1</b> 1 groupe de 11 équipes et 1 exempt	?	1	3	2
	En fonction du nombre d'équipes DVOF descendantes de R3	le 1er du groupe de D1	le 9ème, le 10ème, le 11ème du groupe de D1	le 1er de chacun des groupes de D2
<b>Départemental 2</b> 1 groupe de 10 équipes 1 groupe à 11 équipes	3	2	5	3
	le 9ème, le 10ème, le 11ème du groupe de D1	le 1er de chacun des groupes de D2	le 9ème et le 10ème du groupe A, le 9ème, le 10ème, le 11ème du groupe B	le 1er de chacun des groupes de D3
<b>Départemental 3</b> 2 groupes à 10 équipes et 1 groupe de 9 équipes	5	3	5	4
	le 9ème et le 10ème du groupe A, le 9ème, le 10ème, le 11ème du groupe B	le 1er de chacun des groupes de D3	le 9ème et le 10ème des groupes B et C et le 9ème du groupe A de D3	le 1er de chaque groupe et le meilleur second des 3 groupes de D4
<b>Départemental 4</b> 3 groupes de 11 équipes	5	4		
	le 9ème et le 10ème des groupes B et C et le 9ème du groupe A de D3	le 1er de chaque groupe et le meilleur second des 3 groupes de D4		